

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le

ID : 064-200067262-20231102-231102_16_PER-DE



SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni l'auditorium de la Villa Bedat, Rue de l'intendant d'Etigny, à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 27 octobre 2023,

Secrétaire de séance : Marie-Lyse BISTUE

Etaient présents 42 titulaires, 1 suppléant, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Philippe VIGNEAU, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU-CARRÈRE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Eric BERGEZ suppléant de Dany BARRAUD

Pouvoirs : Bernard AURISSET à André BERNOS, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Sami BOURI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Jean-Paul PORTESSÉNY à André LABARTHE,

Absents : Jean-Claude COSTE, Jean-François CAZAUX, David MIRANDE, Jacques CAZAURANG, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Frédéric LOUSTAU, Nathalie PASTOR, Muriel BIOT, Christophe GUERY,

RAPPORT N° 231102-16-PER-

RECOURS AU BENEVOLAT

J-L ESTOURNES explique que les services de la collectivité sont parfois destinataires de demandes de travail en bénévolat de la part de candidats à la recherche de nouvelles expériences (des étudiants notamment), soit pour les conforter dans leur choix de projet professionnel, soit pour découvrir un domaine inconnu avant de se lancer dans des études dans ces mêmes domaines.

Pour ce faire, la délibération et la convention du 30/06/2022 qui font référence aux stagiaires BAFA ne permet pas de pouvoir accéder à ce type de demande. Aussi, il est proposé de présenter une délibération générale laissant plus de possibilité de pouvoir donner une suite favorable à ces demandes, sachant qu'il s'agit de demandes très rares.

L'établissement d'une convention est nécessaire dans le cadre du recours au bénévolat.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Considérant la nécessité d'avoir recours au bénévolat dans les conditions susmentionnées ;

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver le recours au bénévolat, de valider le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 51 voix pour et 3 abstentions/nuls/blancs/non-participations, (B. MORA, S. BOURI, C. LECOMTE),

- APPROUVE le recours au bénévolat,
- APPROUVE la convention de bénévolat jointe en annexe à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche administrative afférente,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 21 septembre 2023
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé M-L B

Signé BU

Marie-Lyse BISTUE

Bernard UTHURRY